

Duplicata lient me le 4.9.19 au 12 avr 1918 Batterie X



Nom : Lecoutre
Prénoms : Théophile Emmanuel Aimé Surnom : _____
Numéro matricule du recrutement : 606
Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.
 Né le 12 juin 1871 à Echienghem, canton de Boulogne, département du Pas de Calais, résidant à Calais, canton du dit, département du Pas de Calais, profession d' Electricien
 fils de Théophile Emmanuel et de Marie Boureroy, domiciliés à Calais, canton du dit, département du Pas de Calais
Signalement.
 Cheveux et, sourcils noirs
 yeux noirs, front couvert
 nez droit, bouche normale
 menton roud, visage plein
 Taille : 1 m. 73 cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____

N° 96 de tirage dans le canton de Calais (Nord-Ouest)
 Degré d'instruction : générale (1) 5, militaire (2) exercé

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Bon
 Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
 Dans l'armée active.
 Inscrit au 1^{er} Rég^{nt} d'art^{illerie} à compter du 1^{er} novembre 1891
 Arrivé au Corps le 1^{er} nov^{embre} 1891
 Brigadier le 24 septembre 1893
 Maréchal des Logis le 26 septembre 1894
 Maréchal des Logis fourrier le 26 mai 1895
 Maréchal des Logis le 14 septembre 1895
 Concombré le 24 septembre 1895
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 1^{er} Rég^{nt} d'art^{illerie} Fort de Calais
 4^{es} B^{ataillon} du 1^{er} Rég^{nt} d'art^{illerie}
 1^{er} Rég^{nt} d'art^{illerie}
 27^{es} Rég^{nt} de Dragons

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} juil^{et} 1895

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Nom au contrôle spécial du recrutement.	Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. résidence.
	1	19 avril 96	Paris 13 ^e R. de Pagniard		A
		30 avril 97	Calais R. Christophe Colomb		R
		2 ^{es} Barr ^{ons} 98	Calais R. de la République		R
		20 ^{es} Barr ^{ons} 98	Calais R. de la République		R
		1 ^{er} 99	Voyage en mer		R
		24 ^{es} Barr ^{ons} 99	Calais R. Christophe Colomb		R
		12 mai 1900	Calais		R
		29 août 1901	Calais	Calais	R
		23 mai 1904	Place d'Armes, Colombes	1 ^{er} Rég ^{nt} d'art ^{illerie}	R
			avenue de Normandie	1 ^{er} Rég ^{nt} d'art ^{illerie}	R

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 A rejoint le 1^{er} Rég^{nt} d'art^{illerie}
 Panion 27^{es} Rég^{nt} de Dragons le 1-7-17 (C.M. 11931/16 du 6-6-17)
 Concombré jusqu'à nouvel ordre le 30 janvier 1918
 2^{es} Barr^{ons} de Calais à Bezons.
 Campagne contre l'Allemagne
 Du 15 août 1914 au 30 janvier 1916
 A accompli une période d'exercices dans le 1^{er} groupe 1^{er} div^{ision} 13^{es} du 1^{er} B^{ataillon} d'art^{illerie} du 18 au 31 mars 1907
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le 12^{es} Barr^{ons} 1918 C.M. 286254, 20 du 2/12/18

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	1 ^{er} 99	1 ^{er} 99	1 ^{er} 1911	1 ^{er} 1917

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour ceux compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)